

OC-07-003	Traiter les problèmes buccodentaires	
Version n° 1	Entrée en vigueur : 2023-02	Révisée le : S. O.
Installation(s) : Toutes les installations du CIUSSS MCQ		
Territoire(s) visé(s) : Tous les territoires du CIUSSS MCQ		
Service(s) visé(s) : Tous les services du CIUSSS MCQ		

<p>Référence à un protocole : <input checked="" type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non Si oui, titre : Soins de bouche pour traiter les problèmes buccodentaires Si non, voir les directives.</p>
<p>Professionnels visés par l'ordonnance :</p> <ul style="list-style-type: none">• Les infirmières exerçant auprès de la clientèle visée.• Les infirmières auxiliaires peuvent collaborer à l'application de cette ordonnance dans le respect de leur champ d'exercice, à la suite de l'évaluation et l'initiation par l'infirmière.
<p>Activités réservées :</p> <p>À l'infirmière : En vertu de l'article 36 de la Loi sur les infirmières et les infirmiers :</p> <ul style="list-style-type: none">• Évaluer la condition physique et mentale d'une personne symptomatique.• Initier des mesures diagnostiques et thérapeutiques, selon une ordonnance.• Administrer et ajuster des médicaments ou d'autres substances lorsqu'ils font l'objet d'une ordonnance. <p>À l'infirmière auxiliaire : En vertu de l'article 37 du Code des professions :</p> <ul style="list-style-type: none">• Contribuer à l'évaluation de l'état de santé d'une personne.• Prodiguer des soins et des traitements infirmiers et médicaux.• Administrer, par des voies autres que la voie intraveineuse, des médicaments ou d'autres substances, lorsqu'ils font l'objet d'une ordonnance.
<p>Clientèle visée :</p> <ul style="list-style-type: none">• Tous les usagers en centre d'hébergement et de soins de longue durée (CHSLD) incluant les Maisons des aînés et les Maisons alternatives (MDA-MA), en unité de courte durée gériatrique (UCDG), en unité de récupération fonctionnelle intensive (URFI) et en lits posthospitaliers (LPH).• Tous les usagers en soins palliatifs et de fin de vie admis sur une unité en centre hospitalier.• Tous les usagers en soins palliatifs et de fin de vie suivis par l'équipe du soutien à domicile (SAD).• Tous les usagers à jeun parce qu'ils reçoivent une alimentation entérale ou parentérale ou pour toutes autres raisons.
<p>Situation clinique visée par l'ordonnance : L'infirmière procède à l'évaluation de l'état buccodentaire, dépiste les problèmes buccaux et initie le traitement approprié afin de soulager l'inconfort et d'éviter les complications associées.</p>

INDICATIONS ET CONDITIONS D'INITIATION

Cette ordonnance collective s'applique pour toute la clientèle visée présentant une problématique buccodentaire non soulagée par les soins de bouche du protocole : **Soins de bouche pour traiter les problèmes buccodentaires.**

INTENTION THÉRAPEUTIQUE

Intervenir rapidement lors de l'apparition d'une affection de la bouche afin de prévenir les complications secondaires.

CONTRE-INDICATIONS

- Hypersensibilité ou allergie connue aux produits utilisés.
- L'incapacité à se gargariser avec les produits nécessitant obligatoirement un gargarisme.
 - Chez l'utilisateur dysphagique, une évaluation rigoureuse des risques est essentielle avant l'utilisation des produits. Une vigilance particulière est requise.

LIMITES/ORIENTATIONS VERS LE MÉDECIN

L'infirmière au soutien à domicile peut recommander à l'utilisateur de se procurer les produits en vente libre à la pharmacie afin d'initier un traitement. Elle peut aussi initier l'ordonnance collective si le médecin de l'utilisateur fait partie du Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux de la Mauricie-et-du-Centre-du-Québec (CIUSSS MCQ). La liste des médecins se trouve sur le MIC, elle est mise à jour toutes les 6 à 8 semaines :

- Mes outils/ Calendriers et listes/Liste des médecins du CIUSSS MCQ.
- À cet effet, elle doit utiliser le formulaire de liaison et l'acheminer à la pharmacie communautaire (annexe 1).

Référer au médecin traitant dans les situations suivantes :


- L'utilisateur présente des douleurs malgré l'application des traitements.
- La problématique buccodentaire persiste ou s'intensifie malgré l'application du traitement.
- La problématique buccodentaire nécessite une ordonnance médicale individuelle.


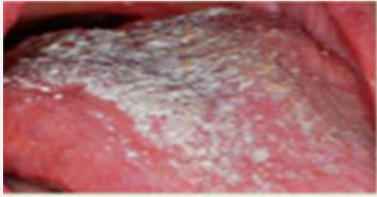


DIRECTIVES


L'infirmière doit :

- Procéder à l'évaluation de l'état buccodentaire.
- S'assurer que les soins de bouche de base soient faits régulièrement (3 à 4 fois/jour) ou selon le programme ou la procédure de soins quotidiens d'hygiène de la bouche du secteur.
- S'assurer que l'utilisateur, le personnel soignant et les proches connaissent les soins de base pour augmenter le confort buccal.
- S'assurer d'ajuster les soins en fonction de la capacité d'avaler, la compréhension des consignes ainsi que le niveau d'autonomie de l'utilisateur.
- Initier le traitement approprié lors de problématique buccodentaire en se référant au protocole : **Soins de bouche pour traiter les problèmes buccodentaires.**
 - L'infirmière utilise la feuille d'ordonnance en indiquant le numéro et le titre de l'ordonnance collective la posologie et la durée du traitement **si indiqué.**

Les principaux problèmes buccodentaires

Problématiques	Traitements pharmacologiques	Commentaires/Recommandations
<p>Xérostomie</p> <ul style="list-style-type: none"> Sensation de brûlure ou d'inconfort due au débit salivaire réduit. Peut entraîner l'apparition de problèmes buccodentaires.  <p>Source : D^r Christian Caron</p>	<p>Salive artificielle (ex. : Moi-Stir^{MD} vaporisateur, Biotène^{MD} gel ou vaporisateur).</p> <p>Posologie : Utiliser aussi souvent que nécessaire, selon le jugement clinique, tout en respectant les indications du pharmacien et du fabricant.</p> <p>Durée du traitement : Selon le confort de l'utilisateur et le jugement clinique du professionnel de la santé</p>	<ul style="list-style-type: none"> La salive artificielle ne remplace pas une bonne hygiène buccale. Les produits commerciaux peuvent laisser des dépôts. L'utilisation fréquente de ces produits peut provoquer des désordres gastro-intestinaux comme la diarrhée.
<p>Halitose</p> <p>Odeur désagréable causée par les bactéries présentes sur la langue et les dents.</p>	<p>Rince-bouche</p> <ul style="list-style-type: none"> Utiliser un rince-bouche commercial antibactérien avec chlorhexidine (ex. : Peridex^{MD}) ou avec cétylpyridinium (vente libre). <p>Posologie : 15 mL BID</p> <p>Durée du traitement :</p> <ul style="list-style-type: none"> Si amélioration, le traitement peut se poursuivre jusqu'à 3 mois maximum selon la pertinence clinique. Si absence d'amélioration après 2 semaines : Évaluation médicale recommandée. 	<p>Le rince-bouche est utilisé en gargarisme ou appliqué avec une brosse éponge « toothette ».</p>

Problématiques	Traitements pharmacologiques	Commentaires/Recommandations
<p>Maladie des gencives Rougeur, enflure et saignement localisés ou généralisés des gencives.</p>  <p>Source : D^r Christian Caron</p>	<p>Rince-bouche</p> <ul style="list-style-type: none"> Utiliser un rince-bouche commercial antibactérien avec chlorhexidine (ex. : Peridex^{MD}) ou avec cétylpyridinium (vente libre). <p>Posologie : 15 mL BID Durée du traitement :</p> <ul style="list-style-type: none"> Si amélioration, le traitement peut se poursuivre jusqu'à 3 mois maximum selon la pertinence clinique. Si absence d'amélioration après 2 semaines : Évaluation médicale recommandée. 	<p>Utiliser le rince-bouche en gargarisme ou appliquer avec une brosse éponge « toothette ».</p>
<p>Infection fongique (candida) Plaques blanches sur la muqueuse buccale rouge au palais ou sur les gencives qui ne décollent pas, lorsque frottées. Peut aussi se présenter sous forme de dépôts blanchâtres ou régions fissurées et rougeâtres coins des lèvres (perlèche).</p>   <p>Perlèche Source : D^r Christian Caron</p>	<p>Nystatine ou « popsicle » de nystatine (annexe 2)</p> <p>Posologie : 5 mL (100 000 unités/mL) QID</p> <ul style="list-style-type: none"> Gargariser pendant 1 à 2 minutes et avaler ou application locale. Vous pouvez ajouter 30 mL de solution saline pour faciliter le gargarisme. <p>Durée du traitement :</p> <ul style="list-style-type: none"> 14 jours ou plus (selon guérison) <p> Le traitement doit être poursuivi 7 jours après la guérison des lésions.</p>	<ul style="list-style-type: none"> En gargarisme ou appliqué avec une brosse éponge « toothette ». Ne rien boire ni manger pendant 30 minutes après le traitement. Appliquer le traitement après les soins de bouche de base. <p>L'efficacité de la nystatine peut être compromise si elle est utilisée avec une solution de chlorhexidine. Espacer les deux procédures d'environ 1 heure.</p> <ul style="list-style-type: none"> Les prothèses dentaires : enlever et traiter les prothèses avec la nystatine avant la remise en place ou tremper dans une solution de trempage commerciale (ex. : Polident^{MD}) selon les directives du fabricant. Changement de la brosse à dents à la fin du traitement. Si échec avec la nystatine : se référer au médecin pour un traitement systémique disponible (ordonnance individuelle requise).

Problématiques	Traitements pharmacologiques	Commentaires/Recommandations
<p>Ulcérations Secondaires aux traumatismes, aux médicaments ou aux infections</p> <p>Stomatite Inflammation buccale (bouche douloureuse)</p>  <p>Source : D^r Christian Caron</p> <p>Mucosite Atteinte inflammatoire sous forme d'érosions et d'ulcérations de la bouche et du tube digestif secondaire aux traitements de chimiothérapie et radiothérapie.</p>	<p>Antiacide (ex. : Maalox^{MD})</p> <p>Posologie : 10 à 30 mL QID</p> <p>Maximum 10 mL, si risque d'être avalé.</p>	<p>Durée du traitement : Utiliser jusqu'à guérison ou selon le confort de l'utilisateur et le jugement clinique du professionnel de la santé.</p> <ul style="list-style-type: none"> • En gargarisme ou appliqué avec une brosse éponge « toothette », puis rincé avec solution saline après 15 minutes. • Utiliser après le repas.
	Traitements pharmacologiques en présence de douleur	
	<p>Pink lady</p> <p>Posologie : 30 mL QID (annexe 2).</p> <p>Durée du traitement : Utiliser jusqu'à guérison ou selon le confort de l'utilisateur et le jugement clinique du professionnel de la santé.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Au CIUSSS MCQ (en établissement) : Solution préparée par la pharmacie dans certains RLS. • En gargarisme ou appliqué avec une brosse éponge « toothette ». • L'effet anesthésiant dure 20 à 60 minutes. • Attention aux risques d'aspiration, espacer la prise des repas ou de la médication. • La lidocaïne visqueuse peut être obtenue en vente libre en s'adressant au pharmacien. <p>Certaines pharmacies communautaires acceptent de préparer les solutions. Communiquer avec la pharmacie avant de se déplacer.</p> <p>Idéalement, fournir une copie de l'ordonnance collective au pharmacien.</p>
<p>Rince-bouche « magique »</p> <p>Posologie : 15 à 30 mL QID (annexe 2)</p> <p>Durée du traitement : Utiliser jusqu'à guérison ou selon le confort de l'utilisateur et le jugement clinique du professionnel de la santé.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Au CIUSSS MCQ (en établissement) : Solution préparée par la pharmacie dans certains RLS. • En gargarisme ou appliqué avec une brosse éponge « toothette ». <p>Pharmacies communautaires : Mêmes recommandations que pour le Pink lady.</p> <p>Si échec aux traitements Se référer au médecin pour un traitement analgésique systémique (nécessite ordonnance médicale individuelle).</p>	

MÉDECIN RÉPONDANT

En cas de problèmes ou pour toutes autres questions en regard de l'application de l'ordonnance collective, l'infirmière se réfère au médecin traitant ou au médecin de garde.

ANNEXES

Annexe 1 : Formulaire de liaison à l'intention des pharmacies communautaires

Annexe 2 : Solutions et recettes maison

BIBLIOGRAPHIE

CENTRE D'EXPERTISE EN SANTÉ DE SHERBROOKE (CESS). Méthode de soins informatisée : *Évaluation de la santé buccodentaire et Cadre de référence sur les soins d'hygiène buccodentaire*, mise à jour novembre 2012.

CENTRE INTÉGRÉ UNIVERSITAIRE DE SANTÉ ET DE SERVICES SOCIAUX DE LA CAPITALE-NATIONALE. *Problèmes buccodentaires des aînés : Intervenir pour prévenir*, octobre 2017.

CENTRE DE SANTÉ ET DE SERVICES SOCIAUX HAUT-RICHELIEU. Révision. *Guide des pratiques médicales en soins palliatifs*, février 2007.

CENTRE D'EXCELLENCE SUR LA SANTÉ BUCCODENTAIRE ET LE VIEILLISSEMENT. Dr Christian Caron, professeur titulaire Faculté de médecine dentaire, Université Laval. Auteur des images contenues dans le document.

GOUVERNEMENT DU QUÉBEC. Programme québécois de soins buccodentaires et de soins d'hygiène quotidiens de la bouche en CHSLD. *Guide illustrée d'évaluation de la santé bucco-dentaire, principaux problèmes de santé buccodentaires et interventions suggérées*, 2019.

MAISON MICHEL-SARAZIN. *Les soins de la bouche chez les malades en phase terminale : Évaluation et traitement*, 2008.

MAISON VICTOR GADBOIS. Mini-Guide Palli Science, version PDF, [En ligne], 2019. [<https://palli-science.com/mini-guide-palli-science>].

MERCK RESEARCH LABORATOIRES. *Le manuel Merck de diagnostic et thérapeutique*, 4^e Édition, 2006.

ORDRE DES PHARMACIENS DU QUÉBEC. Normes de pratique et lignes directrices, norme 89.01 et norme 2012.01, [En ligne], [<https://www.opq.org/fr-CA/publications/normes-de-pratique-et-lignes-directrices>].

REGROUPEMENT DE PHARMACIENS EXPERTS EN SOINS PALLIATIFS. *Guide pratique des soins palliatifs, gestion de la douleur et autres symptômes*, chapitre 10 : Soins de la bouche. A.P.E.S. 5^e édition, Montréal, 2019.

VIGILANCE SANTÉ. RxVigilance (1.4.2.5) [logiciel], 2019.

OUTILS COMPLÉMENTAIRES

S. O.

MOTS-CLÉS

Problème buccodentaire, bouche, infection fongique, candida, xérostomie, sécheresse de la bouche, stomatite, ulcérations, gingivite, mucosite

APPROBATION / ADOPTION

ÉLABORATION	Mélanie Rajotte, conseillère en soins infirmiers, Direction adjointe - Soutien et développement des pratiques professionnelles en soins infirmiers et d'assistance et de la prévention des infections Hélène Morneau, pharmacienne, Direction des services professionnels et de la pertinence clinique	
COLLABORATION	Dr Christian Caron, dentiste Julie Laroche, pharmacienne, Chef adjointe intégration clinique, Direction des services professionnels et de la pertinence clinique Corinne Brosseau, conseillère cadre en soins infirmiers, Direction adjointe - Soutien et développement des pratiques professionnelles en soins infirmiers et d'assistance et de la prévention des infections	
ANNULE ET REMPLACÉ	CSSSAE	S. O.
	CSSSBNY	S. O.
	CSSSD	OC-CSSSD-83
	CSSSÉ	S. O.
	CSSSHSM	OC-MED-13
	CSSSM	S. O.
	CSSSTR	OC-Acte : 5.56A et B
	CSSSVB	Numéro M-J3.
	Agence	S. O.
	CJMCQ	S. O.
	CRDITED	S. O.
	Domrémy	S. O.
	InterVal	PR-DSR-trait.-bouche-2012
APPROUVÉE PAR :	Approbation électronique Julie St-Onge Directrice adjointe Soutien et développement des pratiques professionnelles en soins infirmiers et d'assistance et prévention des infections	2022-11-04
	Approbation électronique Christiane Bertrand Directrice des services multidisciplinaires	2022-11-08
	Approbation électronique Dr Simon Toussaint Chef de département de médecine générale	2022-11-08
	Approbation électronique Dre Caroline Dostie Codirectrice SAPA	2023-01-18
	Approbation électronique Mathieu Lapointe Chef du Département de pharmacie	2022-11-29
ADOPTÉE PAR :	Original signé Dr Lossany Touré Président du conseil des médecins, dentistes et pharmaciens	2023-02-24



Formulaire de liaison à l'intention des pharmacies communautaires

À la suite de l'application d'une ordonnance collective

Identification de l'utilisateur

Dossier : _____

Nom : _____

Prénom : _____

D.D.N. : _____ - _____ - _____
AAAA MM JJ

Titre de l'ordonnance collective : Traiter les problèmes buccodentaires	
Numéro du document : OC-07-003	
Adopté en établissement par : CMDP	Date :
Clientèle visée : Usager en soins palliatifs et fin de vie	
Données pertinentes : _____ _____	
Traitement/médication : _____	
Ajustement de la posologie : _____	
Durée du traitement : _____	
Notes complémentaires de l'infirmière : _____ _____ _____	
Médecin traitant :	
Nom : _____ Prénom : _____ Numéro de permis : _____	
Coordonnées : _____	
Identification de l'infirmière :	
Nom : _____ Prénom : _____ Numéro de permis : _____	
Signature de l'infirmière : _____ Date : _____	
Coordonnées : _____	

Solutions et recettes maison

Nom	Recette	Conservation	Indications
« Popsicle » de nystatine	<ul style="list-style-type: none"> • 96 mL de nystatine 100 000 unités/mL • 270 mL d'eau distillée • Pour 18 glaçons ou « popsicles » de 15 mL 	2 mois au congélateur	Candidose
Pink lady	<ul style="list-style-type: none"> • 1 partie de lidocaïne visqueuse 2 % • 1 partie d'antiacide 	14 jours au réfrigérateur	Stomatite Mucosite Ulcérations
Rince-bouche « magique »	<ul style="list-style-type: none"> • 1 partie de lidocaïne visqueuse 2 % • 1 partie de diphenhydrAMINE (Benadryl^{MD} 2,5 mg/mL) • 1 partie d'antiacide 	14 jours au réfrigérateur	

Équivalents

2,5 mL = ½ cuillère à thé

250 mL = 1 tasse

CIUSSS MCQ : Les produits sont préparés et fournis par la pharmacie.

L'infirmière inscrit l'ordonnance sur la feuille d'ordonnance médicale en mentionnant :

- Le numéro de l'ordonnance collective.
- Le titre, le traitement initié avec la posologie et la durée du traitement **si précisé**.

Ensuite, elle achemine le tout à la pharmacie.

À domicile : L'utilisateur se procure les produits en vente libre en pharmacie. Pour les produits qui nécessitent une ordonnance médicale (Peridex^{MD} et Nystatine), l'infirmière utilise le formulaire de liaison à l'intention des pharmacies communautaires **si le médecin traitant fait partie du CIUSSS MCQ** (annexe 1).

La date de péremption des produits pour les formes liquides orales correspond à la date la plus rapprochée des deux situations suivantes :

- Date de péremption fixée par le fabricant
- Date d'ouverture : maximum un 1 an

Ex. : Vous ouvrez une bouteille d'antiacide le 2 novembre 2022, péremption du fabricant : 15 décembre 2024. **Vous devrez jeter la bouteille le 2 novembre 2023.**